

**délibération :**
D_2025_3_15

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 41

Votants : 48

Objet : Adhésion à Seine-et-Marne Environnement

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 10 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 03 Juillet 2025

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur BLONDEL Alain, Madame CARRASCO Armelle, Monsieur LUCQUIN Gilles

Pouvoirs :

Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur MONDO Thierry
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNIY Anastasia

Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Monsieur CHAUVIN Marc a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Absent(s) : Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame FLON Martine

Excusé(s) : Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°D_2023_3_2 du 25 mai 2023 portant approbation du PCAET,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 30 juin 2025 ;

Vu l'intérêt d'adhérer à Seine-et-Marne Environnement ;

Considérant que, forte de plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine, Seine-et-Marne Environnement est une association dédiée à la préservation de l'environnement dans le département de Seine-et-Marne ;

Considérant qu'elle répond aux demandes des collectivités et des entreprises localisées en Seine- et-Marne (accompagnements techniques, animations scolaires et grand public, conseils, formations et initiations,...) ; que ces missions principales incluent la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, la promotion du développement durable, l'éducation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public, ainsi que l'accompagnement des collectivités et des entreprises dans leurs démarches écologiques ; qu'elle œuvre également à la protection de la biodiversité locale et à la gestion durable des ressources naturelles ;

Considérant que ce partenariat avec Seine-et-Marne Environnement s'intègre parfaitement dans la mise en œuvre du PCAET et des actions qui en découlent ;

Considérant que le montant annuel d'adhésion est de 0.25 € par habitant de la collectivité concernée ;

Considérant notre population, l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois est estimée à 5 791 € pour 2025 ; que l'adhésion est renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Bassée Montois à Seine-et-Marne Environnement, moyennant une adhésion de 0.25 € par habitant ;
- de régler chaque année la contribution annuelle due ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents afférents à cette décision.

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 10/07/2025, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 15/07/2025

Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.